



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques
et de sécurité en navigation intérieure****Cinquante et unième session**

Genève, 14-16 juin 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté
de la cinquante et unième session* ****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 14 juin 2017, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Infrastructure des voies navigables :
 - a) Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) ;
 - b) Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (« Livre bleu ») ;
 - c) Inventaire des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E (résolution n° 49 révisée).
3. Unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure :

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE http://www.unece.org/trans/main/sc3/wp3/wp3doc_2017.html. Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations).

** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante : https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=_hQ_sV. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (41 22 917 2432) ou par courrier électronique (SC.3@unece.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/meetings/practical.html.



- a) Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) (résolution n° 24, révision 5) ;
 - b) Signalisation des voies de navigation intérieure (SIGNI) (résolution n° 22 révisée) ;
 - c) Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (résolution n° 61 révisée) ;
 - d) Modernisation et rénovation des bateaux de navigation intérieure ;
 - e) Dispositions pour les installations flottantes amarrées (hôtels flottants, restaurants flottants et structures similaires).
4. Ateliers sur les ports de navigation intérieure d'importance internationale.
5. Résultats de la Conférence de haut niveau sur les transports par voie navigable (22 février 2017, Genève) et première réunion du groupe spécial chargé de préparer la Conférence mondiale sur les transports par voie navigable :
- a) Résultats de la Conférence de haut niveau sur les transports par voie navigable (22 février 2017, Genève) ;
 - b) Première réunion du groupe spécial chargé de préparer la Conférence mondiale sur les transports par voie navigable.
6. Reconnaissance réciproque des certificats de conducteur de bateau et des exigences en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure.
7. Promotion des services d'information fluviale (RIS) et autres technologies de l'information et des communications (TIC) dans le domaine de la navigation intérieure :
- a) Résultats de la semaine consacrée aux Services d'information fluviale (RIS) (8-11 mai 2017, Belgrade) ;
 - b) Recommandations concernant le Système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS intérieur) (résolution n° 48), la norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (VTT) (résolution n° 63) ainsi que la norme internationale relative aux systèmes électroniques de notification en navigation intérieure (projet de résolution n° 79) ;
 - c) Norme internationale relative aux avis à la batellerie en navigation intérieure (résolution n° 80) ;
 - d) Coopération avec le Forum SIG pour le Danube.
8. Navigation de plaisance :
- a) Activités du groupe informel d'experts volontaires en matière de navigation de plaisance ;
 - b) Certificat international de conducteur de bateau de plaisance (résolution n° 40, quatrième révision) et directives concernant la résolution n° 40 ;
 - c) Réseau européen de navigation de plaisance (résolution n° 52, révisée).
9. Questions diverses :
- a) Projet de stratégie du Comité des transports intérieurs et feuilles de route pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;
 - b) Développement des infrastructures de navigation intérieure et environnement.
10. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (ci-après le SC.3/WP.3) souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour de sa cinquante et unième session sur la base de l'ordre du jour provisoire complété par la liste des documents de travail et des documents informels.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/WP.3/101, document informel SC.3/WP.3 n° 5 (2017).

2. Infrastructure des voies navigables

a) Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN)

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat de la situation actuelle de l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) ainsi que des progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Il souhaitera peut-être poursuivre l'examen des propositions d'amendements à l'AGN.

Document(s) :

ECE/TRANS/120/Rev.3, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/1, document informel SC.3/WP.3 n° 6 (2017).

b) Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (« Livre bleu »)

Le Groupe de travail sera informé de la mise en circulation de la troisième édition révisée de l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (« Livre bleu ») et de l'état de la base de données du Livre bleu. Les États membres et les autres parties prenantes sont invités à rendre compte de l'état d'avancement des projets d'infrastructure de voie navigable.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/144/Rev.3.

c) Inventaire des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E (résolution n° 49 révisée)

Pour donner suite à la décision de sa cinquantième session (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/100, par. 14), le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la proposition d'intégration de la résolution n° 49 dans le règlement (UE) n° 1315/2013 de la Commission européenne sur la base du document préparé par le secrétariat (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/9). Il souhaitera sans doute débattre de l'éventuelle harmonisation de la définition des goulets d'étranglement utilisée dans les documents de la Commission européenne, conformément à ce qui a été décidé à sa cinquantième session (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/100, par. 15) sur la base des réponses au questionnaire distribué par le secrétariat (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/10).

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/2, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/9, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/10.

3. Unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

a) Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) (résolution n° 24, révision 5)

Les États membres sont invités à informer le Groupe de travail de la mise en œuvre de la cinquième édition révisée du Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des renseignements communiqués par les États membres et les commissions fluviales au titre du document sur la mise en œuvre du CEVNI et du questionnaire sur les prescriptions régionales et nationales spéciales (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/11) et fournir le cas échéant des orientations au secrétariat et au Groupe d'experts du CEVNI à ce sujet.

Le Groupe de travail sera informé des activités en cours du Groupe d'experts du CEVNI.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/115/Rev.5, ECE/TRANS/SC.3/2015/7, ECE/TRANS/SC.3/2016/7, ECE/TRANS/SC.3/2016/17, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/96, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2016/5, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2016/14, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/4, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/11.

b) Signalisation des voies de navigation intérieure (SIGNI) (résolution n° 22 révisée)

Pour donner suite aux décisions prises à sa cinquantième session (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/100, par. 19 à 22) sur la révision de la signalisation des voies de navigation intérieure (SIGNI), le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la proposition du nouveau chapitre 12 de la SIGNI, intitulé « Contrôle de la signalisation et du balisage à l'aide du Système d'identification automatique (AIS) pour l'aide à la navigation », tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/12.

Le SC.3/WP.3 souhaitera sans doute également examiner et approuver le projet de questionnaire pour le nouveau chapitre 13 de la SIGNI, intitulé « Prescriptions régionales et nationales spéciales », tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/13.

Il souhaitera peut-être prendre note de l'avancement du projet de la troisième révision de la SIGNI et donner les instructions nécessaires au secrétariat.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/108/Rev.2, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/5, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/12, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/13.

c) Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (résolution n° 61 révisée)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les propositions visant à harmoniser les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure contenues dans la résolution n° 61 avec la norme européenne établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (ES-TRIN), comme il est indiqué dans les documents ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/14-ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/16 et donner le cas échéant des avis au secrétariat et au Groupe d'experts volontaires chargé de la résolution n° 61.

Le SC.3/WP.3 sera informé de l'avancement de la version russe de la norme européenne établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (ES-TRIN).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la suite à donner à l'atelier sur les règles et réglementations régissant la navigation intérieure et les bateaux fluvio-maritimes organisé lors de sa cinquantième session.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/172/Rev.1 et Amend.1 à 4, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/14, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/15, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/16, document informel SC.3/WP.3 n° 7 (2017).

d) Modernisation et rénovation des bateaux de navigation intérieure

Le Groupe de travail souhaitera probablement continuer à examiner la question de la modernisation et de la rénovation des bateaux de navigation intérieure ainsi que l'état d'avancement de l'élaboration par le secrétariat d'un document d'information sur la question à l'intention du SC.3.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/6.

e) Dispositions pour les installations flottantes amarrées (hôtels et restaurants flottants et structures similaires)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être échanger des informations concernant les dispositions appliquées par les États membres en matière d'installation flottante amarrée (hôtels et restaurants flottants et structures similaires).

4. Atelier sur les ports de navigation intérieure d'importance internationale

Pour donner suite à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquantième session, l'atelier sur les ports de navigation intérieure d'importance internationale visera à souligner le rôle des voies navigables intérieures en tant qu'élément des chaînes intermodales d'approvisionnement, à actualiser les informations figurant à l'annexe II de l'AGN et à répondre aux défis que posent les transports par voie navigable en lien avec le développement de l'intermodalité, ainsi qu'à envisager les mesures susceptibles d'être prises par le SC.3/WP.3 et le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3).

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/17.

5. Résultats de la Conférence de haut niveau sur les transports par voie navigable (22 février 2017, Genève) et première réunion du groupe spécial en vue chargé de préparer la Conférence mondiale sur les transports par voie navigable**a) Résultats de la Conférence de haut niveau sur les transports par voie navigable (22 février 2017, Genève)**

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la Conférence de haut niveau sur les transports par voie navigable, qui s'est tenue le 22 février 2017 à l'occasion du soixante-dixième anniversaire du Comité des transports intérieurs et souhaitera peut-être décider de la suite à lui donner.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/18.

b) Première réunion du groupe spécial chargé de préparer la Conférence mondiale sur les transports par voie navigable

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la réunion préparatoire d'experts pour la Conférence mondiale sur les transports par voie navigable, qui s'est tenue dans l'après-midi du 22 février 2017 et de la constitution d'un groupe spécial chargé de préparer

la Conférence mondiale sur les transports par voie navigable. Le SC.3/WP.3 souhaitera peut-être organiser la première réunion du groupe spécial lors de la présente session et, éventuellement, lui prodiguer des recommandations.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/19.

6. Reconnaissance réciproque des certificats de conducteur de bateau et des exigences en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure

Le Groupe de travail sera informé de l'avancement des travaux du Groupe de travail sur les qualifications professionnelles du Comité européen pour le développement de standards pour la navigation intérieure (CESNI) en matière d'élaboration de normes applicables à l'examen pratique des équipages des bateaux de navigation intérieure, de normes de compétence pour ces équipages, de normes applicables aux simulateurs ainsi que de normes concernant les exigences médicales minimales. Le Groupe de travail sera également informé de l'état d'avancement de l'élaboration d'une directive de l'Union européenne portant notamment sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure.

7. Promotion des services d'information fluviale et autres technologies de l'information et des communications (TIC) dans le domaine de la navigation intérieure

a) Résultats de la semaine consacrée aux Services d'information fluviale (RIS) (8-11 mai 2017, Belgrade)

Le Groupe de travail sera informé des principales décisions prises par le groupe international d'experts lors de la semaine consacrée aux Services d'information fluviale (RIS) qui se tiendra à Belgrade du 8 au 11 mai 2017.

b) Recommandations concernant le Système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS intérieur) (résolution n° 48), la norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (VTT) (résolution n° 63) ainsi que la norme internationale relative aux systèmes électroniques de notification en navigation intérieure (projet de résolution n° 79)

Le Groupe de travail sera informé de l'état actuel de la Recommandation concernant le système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS intérieur) et de ses mises à jour (résolution n° 48), la norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (VTT) (résolution n° 63), ainsi que la norme internationale relative aux systèmes électroniques de notification en navigation intérieure (projet de résolution n° 79), au titre du suivi de la semaine consacrée aux Services d'information fluviale (RIS).

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/156/Rev.3, ECE/TRANS/SC.3/176/Rev.1, ECE/TRANS/SC.3/198, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2016/17.

c) Norme internationale relative aux avis à la batellerie en navigation intérieure (résolution n° 80)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des progrès réalisés par le Groupe international d'experts qui travaille à la mise à jour de la norme internationale relative aux avis à la batellerie, ainsi que des résultats des consultations menées avec la Commission européenne à ce sujet et décider des prochaines mesures à prendre en vue de la révision de la résolution n° 80.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/199, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2016/6/Rev.1.

d) Coopération avec le Forum SIG pour le Danube

Le Groupe de travail souhaitera sans doute envisager la possibilité de coopérer avec le Forum SIG pour le Danube sur la question de la Conférence sur les services d'information du Danube (DISC) et prendre les décisions qui s'imposent.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/20.

8. Navigation de plaisance**a) Activités du groupe informel d'experts volontaires en matière de navigation de plaisance**

Le Groupe de travail sera informé des activités du groupe informel d'experts volontaires en matière de navigation de plaisance et des progrès réalisés dans ce domaine.

b) Certificat international de conducteur de bateau de plaisance (résolution n° 40, quatrième révision) et directives concernant la résolution n° 40

Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner et approuver la proposition de mise à jour des directives concernant la résolution n° 40 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/21) et la transmettre au SC.3 pour adoption finale.

Les États membres souhaiteront peut-être échanger des informations concernant tout fait nouveau relatif à la mise en œuvre de la résolution n° 40, ainsi que transmettre leurs modèles nationaux de certificat international de conducteur de bateau de plaisance pour inclusion dans la base de données du SC.3.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/147/Rev.4 et Amend.1, ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2017/21.

c) Réseau européen de navigation de plaisance (résolution n° 52, révisée)

Les États membres sont invités à soumettre des propositions de modifications à apporter à la carte du réseau européen de navigation de plaisance (résolution n° 52, révisée).

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.3/164/Rev.1.

9. Questions diverses**a) Projet de stratégie du Comité des transports intérieurs et feuilles de route pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable**

Pour donner suite à la décision du Comité des transports intérieurs (CTI) à sa soixante-dix-neuvième session (document informel du CTI (2017) n° 11, par. 6), le SC.3 et le SC.3/WP.3 sont invités à envisager d'apporter des contributions au projet de stratégie du CTI qui fera l'objet de débats à sa session de 2018 et, le cas échéant, d'élaborer également des feuilles de route en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Groupe de travail envisagera peut-être d'apporter sa contribution en fonction de sa sphère d'activité et de faire des recommandations à la soixante et unième session du SC.3.

Document(s) :

ECE/TRANS/2017/R.1.

b) Développement des infrastructures de navigation intérieure et environnement

Le Groupe de travail sera informé de la tenue de la Conférence intitulée « Naviguer dans un climat changeant », qui s'est tenue à Bruxelles les 27 et 28 mars 2017.

10. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Groupe de travail adoptera les décisions prises à sa cinquante et unième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

III. Programme provisoire

<i>Date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Activité</i>
Mercredi 14 juin 2017	10 heures-13 heures	Points 1 à 3
	15 heures-18 heures	Point 4
Jeudi 15 juin 2017	9h30-12h30	Points 5 à 7
	14h30-17h30	Points 8 à 9
Vendredi 16 juin 2017	10 heures-13 heures	Adoption du rapport
